

République Française
Compte-rendu Séance du Conseil Municipal
Du mardi 29 septembre 2020 à 20h30

Date et affichage de convocation : 21/09/2020

Conseillers présents : M. LEDEY Claude, M. LALLEMAND Daniel, M. BONNEROT Christian, Mme SÈUR Sonia, M. JURY Jean-Louis, M. JUNIER Jérémie, Mme LAHAYE Nathalie, DESBROSSES Julien, Mme SOTTY Céline, Mme ROBERT Emilie, M. REY Nicolas, Mme DURET-BIDELET Nathalie, Mme TORRENT Aude, Mme TISSIER Carine, M. LACROIX Jean-François.

Le compte rendu de la séance du 10 juillet est adopté à l'unanimité.

Daniel LALLEMAND est nommé secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :

Décision 2/2020 : remboursement sinistre bâtiments communaux par Groupama pour 1 832.14 € (dégât vent violent du 2 mars 2020)

Décision 3/2020 : avenant n° 3 au marché d'exécution du service spécial de transport scolaire pour prolongation d'une année

BUDGETS 2020 – DECISIONS MODIFICATIVES :

Le conseil adopte les décisions modificatives ci-après pour rectification des crédits inscrits sur les budgets correspondants :

Budget communal n°2-2020 :

Fonctionnement Dépenses	Montant	Fonctionnement Recettes	Montant
739223 – FPIC	+ 409.00	73223 – FPIC	+ 7 081.00
615231 – entretien bâtiments	+ 6 037.00	744 – FCTVA	-635.00
6413 – personnel non titulaire	+ 6 290.00	6419 – Remboursement personnel	+ 6 290.00
TOTAL	+ 12 736.00	TOTAL	+ 12 736.00

Budget assainissement n°1-2020 :

Exploitation Dépenses	Montant	Fonctionnement Recettes	Montant
61523 – entretien réseaux	-3 581.00	7581 - FCTVA	- 3 581.00
TOTAL	-3 581.00	TOTAL	-3 581.00

CONSULTATION REHABILITATION SALLE DE JUDO :

L'ouverture des plis a eu lieu le 28 septembre. Comme convenu dans le règlement de consultation, une négociation sera faite auprès des entreprises avant attribution du marché.

DEVIS VOIRIE :

Les travaux de réfection du chemin de la Mine seront reportés sur l'année 2021, le montant du devis s'élève à 12 122 € HT pour 600 mètres.

COMMISSION CONTROLE LISTE ELECTORALE :

En raison des renouvellements des conseils municipaux, la commission de contrôle des listes électorales doit être recomposée conformément à l'article L19 du code électoral. Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance sollicitent des propositions de conseillers municipaux et de délégués parmi les électeurs. Sont proposés au conseil municipal : Nathalie Lahaye en qualité de titulaire et Nicolas Rey, suppléant. Délégués de Monsieur le Préfet : André Lacroix, Françoise Pierron et Jean-Pierre Haynau. Délégués de Monsieur le Président du TJ : Bernard Fenayon, Daniel Carnat et Jacques Pierron.

PROJET EOLIEN :

Depuis le début de la nouvelle mandature, de nombreux porteurs de projets éoliens sollicitent la municipalité dont certains ont exposé leurs propositions devant les conseillers lors d'une récente réunion. Le conseil a donné un accord de principe, après un vote à bulletin secret, 13 pour et 2 abstentions (conseillers susceptibles d'être

concernés), pour une étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la commune de Neuvy-Grandchamp. Le porteur de ce projet sera retenu lors de la prochaine séance du conseil municipal.

CONVENTION ETANG DE BRIFFAUD :

Suite à la demande du propriétaire et afin d'établir une concertation dans un climat serein pour la gestion de ce dossier litigieux et complexe, le conseil décide de solliciter des renseignements complémentaires à des organismes compétents dans ce domaine pour définir les droits et devoirs de chacun.

PRESENTATION NUMERIQUE DU SITE DE LA COMMUNE :

Le conseil prend connaissance du nouveau site de la commune présenté par Sonia Sœur et Nicolas Rey.

RPQS ASSAINISSEMENT 2019 :

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise à disposition du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement collectif au titre de l'année 2019. Ce rapport fait état de 5.94 km de réseau linéaire. 190 foyers, soit 383 habitants, sont reliés au réseau d'assainissement. La part fixe s'élève à 31 €, et la part variable à 0,45 €/m³. Le volume total facturé en 2019 s'élève à 13 949 m³. Une redevance de 0,15 €/m³ est reversée à l'Agence de l'Eau. Le conseil valide à l'unanimité le rapport. Le montant total encaissé s'élève à 14 259.40 € pour l'année 2019.

BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT 2019 :

Conformément à la réglementation relative à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées, le Maire rend compte du bilan annuel du fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune situé au Bourg, un bilan annuel devant être produit pour chaque station d'épuration d'une capacité de plus de 200 équivalents habitants.

FACTURATION EAU LOGEMENT COMMUNAL :

Le maire expose que le logement communal situé 11, rue de Saint Agnan est alimenté en eau potable avec les bâtiments scolaires et a été équipé d'un sous-compteur permettant de relever la consommation du logement. Le conseil fixe par délibération les conditions de remboursement de la facture d'eau qui sera sollicité au locataire, à savoir : acompte en juin de l'année N et solde en janvier N+1.

ADRESSAGE :

Le conseil décide l'inscription des travaux d'adressage au dispositif d'accompagnement des communes rurales de l'année 2020. Pour mémoire l'entreprise ADAGE a été retenue pour un montant de 7 500 € HT, subvention attendue de 3 000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- Repas des anciens : en raison de la crise sanitaire, le repas annuel des retraités habituellement organisé en novembre sera remplacé par la distribution de bons d'achats à valoir auprès des commerçants de la commune.
- Age et Vie : le conseil décide de retenir cet organisme suite à la visite d'une résidence Age et Vie pour l'accueil des personnes âgées dépendantes lors de portes ouvertes à Luzy. Cet organisme statuera sur le dossier de la commune fin octobre.
- Aménagement Centre Bourg : une réunion sera programmée en octobre avec tous les intervenants pour finaliser cette opération.
- Cimetière : le conseil étudie l'installation d'un banc.
- Téléthon : le conseil essaiera de maintenir une manifestation au profit du Téléthon 2020 à définir en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 29 septembre 2020.

Le Maire, Claude LEDEY

